

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Collège des Bourgmestre et  
Echevins  
Avenue Paul Hymans, 2**

**B -1200 BRUXELLES**

V/Réf : PU/543527/2014  
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.111/s.561  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Tomberg 133.  
Construction d'un étage et appartement supplémentaire sur un immeuble de rapport.  
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Correspondant : Mme C. Delwiche)**

En réponse à votre lettre reçue le 28 octobre 2014, en référence, réceptionnée le 28 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 novembre 2014.

La demande vise à ajouter une extension sur la toiture plate d'un immeuble de rapport de trois étages situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

L'intervention vise à combler la « dent creuse » créée par la différence de gabarit des immeubles mitoyens. Cette extension se composerait d'une partie située dans le plan de la façade avant surmontée d'un pan de toiture incliné et d'un volume à toiture plate à l'arrière. La façade de l'extension serait en panneaux fibres-ciment gris, en référence à la pierre bleue.

La CRMS ne s'oppose pas au principe de surhausse mais émet plusieurs recommandations pour une meilleure intégration dans l'environnement bâti autour de l'Hôtel communal, à savoir placer la surhausse en recul par rapport à la façade à rue, incliner le nouveau pan de toiture vers l'arrière et non vers l'avant, privilégier une gamme chromatique moins sombre pour le revêtement de l'extension.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme I. Leroy ; S.P.R.B. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.